



SIVU Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

# Rapport Annuel

SUR LE PRIX & LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS  
& ASSIMILÉS

07



ville du  
**MONT-DORE**



# Sommaire



Introduction



3

Présentation du Syndicat



5

Organisation générale  
du service public de traitement  
des déchets au Syndicat



9

Coût du service public



11

Tableau de bord  
de synthèse

# Introduction

L'arrivée en fin de vie du Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.) de Ducos, accueillant depuis plusieurs décennies les déchets urbains de l'Agglomération du Grand Nouméa, a donné lieu à une réflexion sur la politique de traitement et de valorisation des déchets.

Aussi, la Ville de Nouméa a décidé de construire une Installation de Stockage de Déchets (I.S.D.) de classe II répondant à des critères environnementaux renforcés.

Elle a conclu, à cet effet, un contrat de concession de services et de travaux publics avec la Calédonienne de Services Publics (C.S.P)-ONYX, le 8 août 2003.

Depuis, les communes de l'Agglomération du Grand Nouméa, soutenues dans cette démarche par la Province Sud, ont manifesté leur volonté de participer au projet initié par la ville de Nouméa.

La création d'un groupement de communes intéressées au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) a finalement été retenue. Elle permettra la mise en place d'un réseau moderne et non polluant de tri, de transport et de traitement des déchets à l'échelle de l'Agglomération.

Ainsi, le 15 juin 2005, un syndicat de communes (Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa) a été créé et gère l'exploitation du service public du tri, transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'Agglomération du Grand Nouméa sur un site situé à Gadji (Commune de Païta).

## > Événements marquants en 2007

- ▶ Blocage des sites de Ducos, Gadji et La Coulée pendant plus d'une semaine au mois de février 2007 ;
- ▶ Fin de la première phase de travaux et mise en service de l'I.S.D. et du Quai d'Apport Volontaire (Q.A.V.) de Gadji (Commune de Païta) au mois de juin 2007, après accord du Président de l'Assemblée de la Province Sud ;
- ▶ Enfouissement des déchets ménagers à la décharge de Gadji jusqu'au mois de juillet 2007 ;
- ▶ Fin des travaux de réhabilitation de la décharge de Gadji ;
- ▶ Lancement des travaux du centre de tri, traitement et de valorisation de Ducos (Accord du permis de construire par la ville de Nouméa) ;
- ▶ Etude du quai d'apport volontaire sur le site de la Coulée (commune du Mont-Dore) ;
- ▶ Demande de transfert de gestion du foncier auprès de la Direction de Patrimoine et des Moyens de la Province Sud par le Syndicat devant recevoir le QAV de La Coulée ;
- ▶ Réflexion du Syndicat avec la C.S.P et la Province Sud sur le traitement des déchets ménagers spéciaux (piles, batteries, solvants, etc.) et son financement (Taxe anti-pollution).

# Présentation du Syndicat

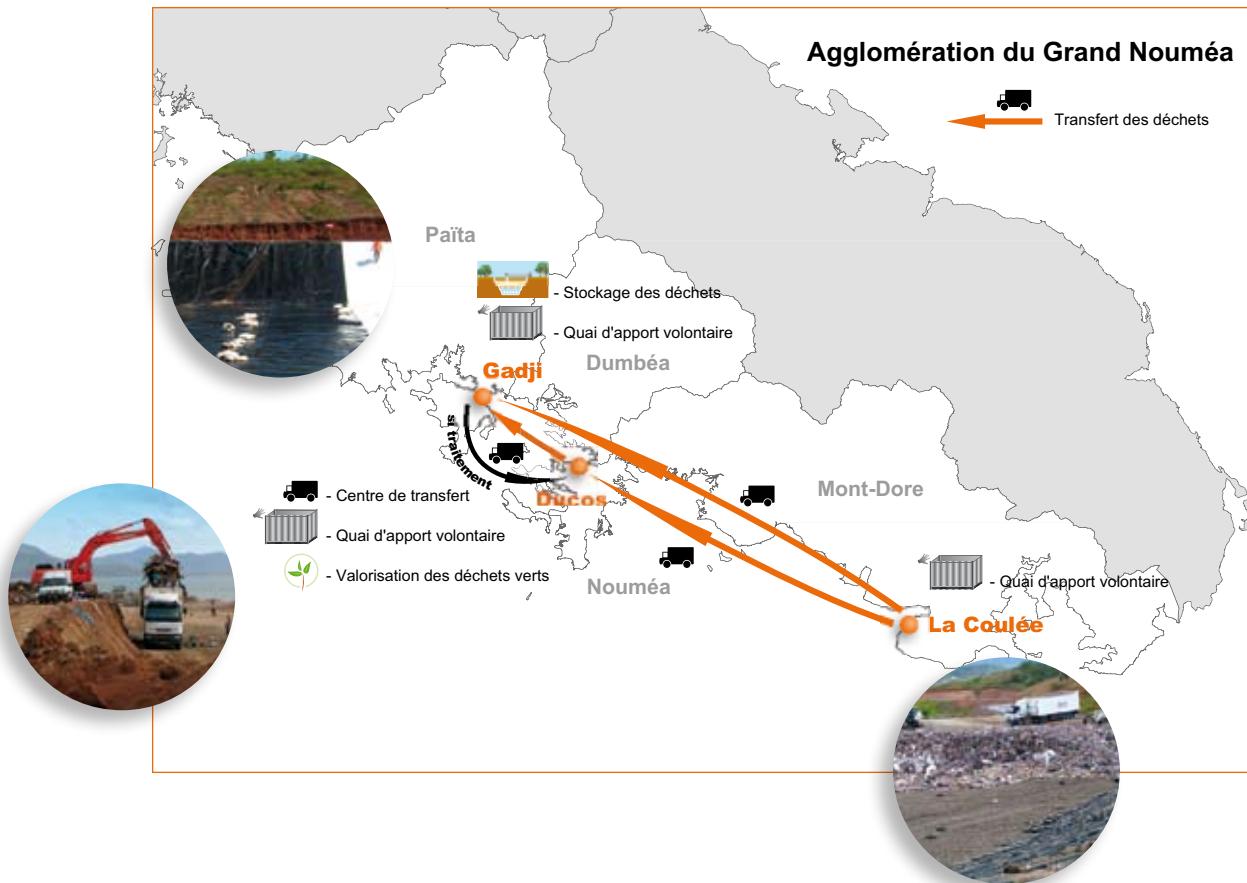
## Composition & population des collectivités adhérentes au Syndicat

Tableau de présentation du Syndicat en charge de l'élimination des déchets ménagers

Déchets ménagers Nombre des collectivités adhérentes	Population 2004	Part/Population totale en %	Logements collectifs (2007) en %
Commune de Nouméa	91 386	62	54,5
Commune du Mont-Dore	24 195	17	17,4
Commune de Dumbéa	18 602	13	28,9
Commune de Païta	12 062	8	2,9
<b>TOTAL</b>	<b>146 245</b>	<b>100</b>	<b>40,4</b>

Source ISEE 2004.

## Localisation du Syndicat et ses collectivités



Le Syndicat a été créé par arrêté n°177/DIRAG/O5 du 4 juillet 2005 de la Direction de la Réglementation et de l'Administration Générale du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

**Le présent Syndicat a pour objet :**

- La gestion et l'exploitation du service public du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'Agglomération du Grand Nouméa (Communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta).

**Et à ce titre, notamment :**

- La réalisation d'une installation de stockage de déchets (I.S.D.) de classe II répondant aux prescriptions techniques de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, publié au JORF du 2 octobre 1997, ainsi qu'aux normes en usage en matière de dépollution de l'exploitation,
- La réhabilitation et fermeture de la décharge contrôlée de Gadji (Commune de Païta),
- La réalisation d'un quai d'apport volontaire sur le site de Gadji,
- La réhabilitation de l'actuel C.E.T. de La Coulée (Commune du Mont-Dore),
- La réhabilitation de l'actuel C.E.T. de Ducos (Commune de Nouméa),
- La réalisation d'un centre de tri et de transit sur le site de Ducos,
- La réalisation d'un centre de tri et de transit sur la commune du Mont-Dore (partie sud),
- La réalisation de plate-forme(s) de compostage,
- La création de station(s) d'épuration destinée(s) à accueillir et à traiter les déchets biodégradables liquides,
- Et plus généralement accomplir toutes opérations financières, mobilières et immobilières susceptibles d'aider à la réalisation des missions susvisées.

# Organisation générale du service public de traitement des déchets au Syndicat

Le Syndicat a décidé de déléguer le service public (D.S.P.) de traitement des déchets ménagers et assimilés pour 2 raisons :

- Le coût de réalisation et de réhabilitation des décharges et des installations de traitement (qui doit répondre à l'arrêté ministériel de 1997 et à la réglementation de la Province Sud),
- La mise en place d'un service de traitement des déchets ménagers et assimilés de qualité.

Ainsi, un contrat de concession pour une durée de 30 ans à la Société de Calédonienne de Services Publics - VEOLIA a été concédé, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

## Mode d'exploitation des installations de traitement des déchets du Syndicat

En 2007, les modes de traitement des déchets ménagers du Syndicat ont été les suivants :

- L'enfouissement des déchets ménagers non recyclables à la décharge puis à l'I.S.D. de Gadji,
- La valorisation des déchets verts sur les sites de Ducos, Gadji et La Coulée.

Les déchets ménagers issus des collectes des communes de Nouméa et du Mont-Dore ont transité par le centre de transfert temporaire de Ducos pour être ensuite enfouis sur le site de Gadji.

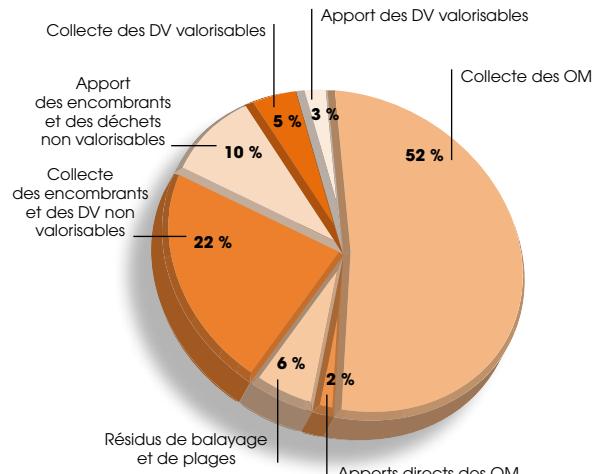
Les déchets ménagers des communes de Dumbéa et de Païta ont été directement enfouis sur le site de Gadji.

En ce qui concerne la filière de valorisation des déchets verts, elle s'est effectuée sur les 3 sites de Ducos, Gadji et La Coulée. Leur valorisation consiste essentiellement au broyage des déchets verts pour être ensuite utilisés comme matériaux de couverture dans le cadre des travaux de réhabilitation des décharges des 3 sites.

# Organisation générale du service public de traitement des déchets au Syndicat (suite)

## Répartition des tonnages des déchets ménagers traités par le concessionnaire

	2007 en tonne	2006 en tonne	Variation 2007/2006 en %
Collecte des « Ordures Ménagères » (OM) (4 communes)	41 360	39 882	+ 3,7
Apports directs des « OM » (issus des usagers)	1 609	972	+ 65
Résidus de balayage et de plages (Commune de Nouméa)	5 005	5 052	- 0,9
Collecte des encombrants et déchets verts (DV) non valorisables	16 949	12 050	+ 40,6
Apport des encombrants et des déchets non valorisables	7 987	7 741	+ 3,2
Collecte des DV valorisables	3 595	2 262	+ 59
Apport des DV valorisables	2 057	3 999	- 48,5
<b>Total des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>78 562</b>	<b>71 957</b>	<b>+ 9,2</b>



Source 2006 et 2007 de la CSP.

Il est à préciser que la terminologie « Ordures ménagères résiduelles » correspond aux déchets issus des collectes des bacs à ordures ménagères.

2007

### Chiffres clés

**78 562 tonnes** de déchets ménagers et assimilés sur le Grand Nouméa en 2007

+ 9 % de tonnage de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2006

+ 65 % des OM en apport

+ 59 % des DV valorisables en collecte

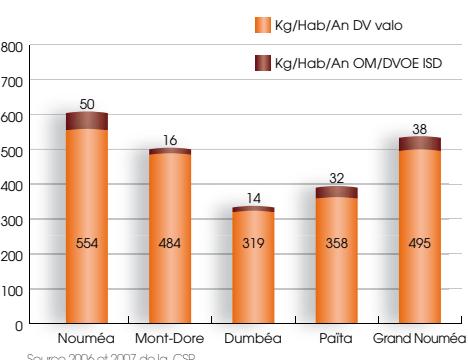
15 % de l'ensemble des tonnages traités par le concessionnaire sont la part des déchets ménagers (OM et DV) apportée sur l'ensemble des 3 sites

## Comparatif des ratios (Kg/Hab/An) sur le Syndicat

La Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a défini en 2005 des objectifs de réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles : passer à 250 Kg/Hab/An en 2010 et 200 Kg/Hab/An en 2015. Il reste des actions à mener pour atteindre ces objectifs.

Ratios 2007 du Syndicat en Kg/Hab/An	Nouméa	Mont-Dore	Dumbéa	Païta	Grand Nouméa
OM résiduelles	320	267	228	230	292
Encombrants & déchets végétaux non valorisables	234	216	92	127	203
Déchets valorisables	50	16	14	32	38
<b>Total Déchets ménagers</b>	<b>604</b>	<b>500</b>	<b>333</b>	<b>390</b>	<b>533</b>

Source 2006 et 2007 de la CSP.



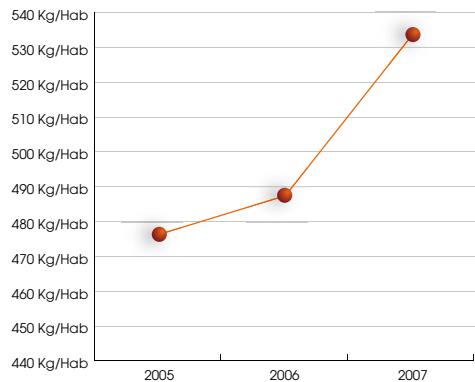
Source 2006 et 2007 de la CSP.

2007

## Chiffres clés

+ 9 % de déchets ménagers total en kg/hab/an en 2007, du à l'augmentation (+ 20 %) des encombrants et des DV non valorisables qui ne peuvent être enfouis

## Tableau sur l'évolution des ratios des déchets de 2005 à 2007



2007

## Chiffres clés

+ 60 Kg/Hab/An de 2005 à 2007 : ratio de déchets des collectivités traités par le concessionnaire

Source 2006 et 2007 de la CSP

## Organisation du traitement des déchets urbains de l'Agglomération du Grand Nouméa

Déchets urbains = Déchets ménagers et assimilés + Déchets Industriels Banals (D.I.B.)

2007

## Chiffres clés

140 903 tonnes de déchets urbains produits en 2007  
dont 113 584 tonnes ont été enfouis > 80.6 %  
15 666 tonnes > traitement de déchets liquides sur le site de Ducos  
11 653 tonnes > valorisation des D.V. sur le site de Ducos  
19.4 % = déchets hors enfouissement

### À noter :

Le transfert des déchets vers l'I.S.D. de Gadji s'est essentiellement effectué à partir du centre de transfert provisoire de Ducos (anciennement C.E.T.).

Sur le site de La Coulée, l'activité se portait sur l'exploitation du centre de transfert existant et sur le traitement des déchets verts (broyage).

## Données chiffrées

### Synoptique des flux de déchets traités par le concessionnaire (CSP-VEOLIA)

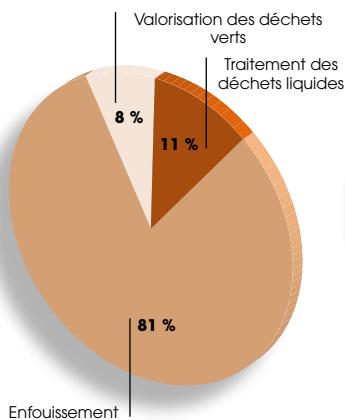
Déchets ménagers Nombre des collectivités adhérentes	Tonnages entrants en 2007 dans les installations du Concessionnaire en tonne	dont ceux des déchets ménagers du Syndicat en tonne	Part des déchets ménagers en %
Installation de stockage	113 584	72 910	64,2
Plate-forme de compostage	11 653	5 653	49
Traitement déchets liquides	15 667	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>140 904</b>	<b>78 563</b>	<b>56</b>

Source 2006 et 2007 de la CSP

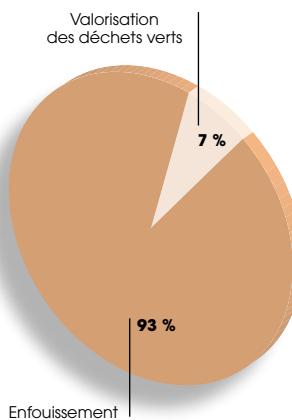
# Organisation générale du service public de traitement des déchets au Syndicat (suite)

## Données chiffrées (suite)

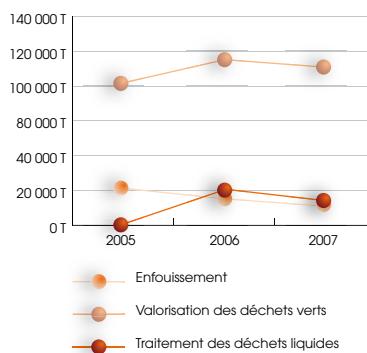
### Répartition des traitements des déchets urbains en 2007



### Tableau sur les modes de traitement des déchets ménagers et assimilés (Enfouissement des O.M. brutes, des déchets encombrants et valorisation des D.V.)



### Évolution des tonnages des déchets traités par la concession (entrant sur les installations de traitement)



## Mise en place de réseau de quais d'apports volontaire (Q.A.V.)

### Prévision du Syndicat pour fin 2008 : 3 Q.A.V. > Ducos / Gadjî / La Coulée

Nombre de déchèteries (Q.A.V.)	3 (Ducos, Gadjî et La Coulée)
Nombre moyen d'habitants par déchèterie	48 748 habitants
Exploitant	Concessionnaire VEOLIA
Jours d'ouverture	7 à 7 jours/semaine
Nombre annuel de visites	-
Accueil déchets dangereux des ménages	Prévu pour 2009
Accès professionnels	Oui pour 3 déchèteries sur 3
Flux de déchets acceptés	Filière de valorisation/élimination
Déchets végétaux	Compostage
Encombrants et gravats	Installation de stockage
Ferrailles	Recyclage
Pneus	Recyclage
Déchets en mélange	Installation de stockage
Huiles minérales usagées	Valorisation énergétique
Piles usagées	Exportation pour traitement
Déchets ménagers spéciaux	Exportation pour traitement

# Coût du service public

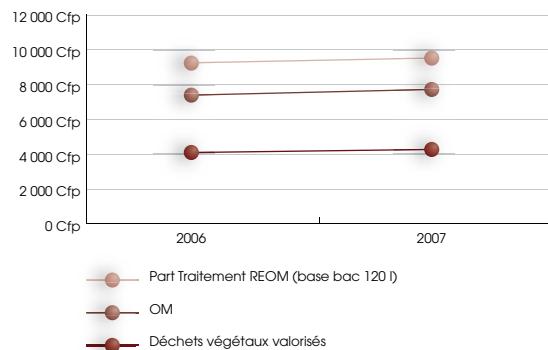
2007

## Chiffres clés

7 918 Cfp HT = prix HT à la tonne d'Ordures Ménagères  
4 250 Cfp HT = prix HT à la tonne du recyclage des Déchets Verts  
70 404 tonnes prises en compte  
dont 62 367 tonnes pour les Ordures Ménagères  
et 8 037 tonnes pour les Déchets Verts valorisés  
46 703 usagers

## Coût du traitement des déchets ménagers et assimilés

### Évolution des tarifs de la part traitement REOM



2007

## Chiffres clés

527 986 848 Cfp HT = montant de la part traitement de la REOM 2007

### Les tarifs de la part traitement REOM par commune et par fréquence de collecte

Volume du bac en litre	Collectes/Semaine	NOUMÉA	
		Annuel	Trimestriel
		Valeur HT en Cfp	Valeur HT en Cfp
120 particulier	3	9 636	2 409
120 particulier	6	9 636	2 409
120 professionnel	6	19 272	4 818

Volume du bac en litre	Collectes/Semaine	MONT-DORE	
		Annuel	Trimestriel
		Valeur HT en Cfp	Valeur HT en Cfp
240 et unités de regroupement	2	9 636	2 409

Volume du bac en litre	Collectes/Semaine	PAÏTA	
		Annuel	Trimestriel
		Valeur HT en Cfp	Valeur HT en Cfp
240	2	9 636	2 409

Volume du bac en litre	Collectes/Semaine	DUMBÉA	
		Annuel	Trimestriel
		Valeur HT en Cfp	Valeur HT en Cfp
240	2	9 636	2 409

Source SIVU Déchets Ménagers 2007.

# Coût du service public

## Coût de la réalisation et de l'exploitation

2007

### Chiffres clés

1 571 255 000 Cfp = montant de la construction de l'I.S.D. de Gadjji  
(Montant initial prévu : 1 528 377 Cfp)

1 507 646 000 Cfp = montant de la construction du C.T.T.V. de Ducos et du Q.A.V. de La Coulée  
(ajusté des valeurs des matériels et équipements déjà acquis).  
Les travaux sont toujours en cours...

### En 2007, les principaux investissements réalisés sont :

- L'I.S.D. de Gadjji, notamment le casier A et le Q.A.V.
- Le début des travaux du C.T.T.V. de Ducos
- Les études pour la réalisation du Q.A.V. de La Coulée

### Indicateurs économiques année 2007

Indicateurs économiques année 2007 du Syndicat de traitement	En Cfp	En Cfp/Hab
Charges liées aux traitements REOM (coût complet HT)	527 986 848	3 610
Nombre d'habitants desservis	146 245	

### À noter :

- Les frais de structure du Syndicat ne sont pas compris dans le coût de la part traitement de la REOM.
- Une quote-part de 1 866 737 Cfp a été reversée par le concessionnaire au Syndicat au titre du traitement des Déchets Liquides pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> semestres (conformément au contrat de concession)



# Tableau de bord de synthèse

## Carte d'identité du Syndicat

**Syndicat** ► Syndicat de communes pour le traitement des déchets ménagers de l'Agglomération du Grand Nouméa

**Compétences** ► Traitement des déchets ménagers et assimilés

**Nombre de communes** ► 4 communes

**Population desservie** ► 146 245 habitants

**Nombre d'usagers** ► 46 703 usagers

**Logements collectifs** ► 40,4 % en 2007

**Personnel du Syndicat** ► 2,5 personnes

## INDICATEURS sur le SERVICE PUBLIC d'élimination des déchets du Syndicat de traitement

### Indicateurs techniques sur les opérations de traitement

Mode principal de traitement des déchets ménagers (incinération, enfouissement, méthanisation, compostage)	Enfouissement	
Tonnage total de déchets traités pour l'année 2007 par le concessionnaire	2007	Évolution 2007/2006
78 563 t		+ 9,2 %
Tonnage des déchets ménagers du Syndicat traités par le concessionnaire		- 5,9 %
Part des déchets ménagers du Syndicat dans les tonnages des déchets urbains reçus sur les installations de traitement	56 %	+ 7,9 %

Nombre moyen d'habitants par déchèterie 48 748 habitants

### Indicateurs financiers

	En Cfp	En Cfp/Hab
Coût des traitements à la charge de la collectivité (HT)	527 986 848	3 610

# SIVU

Syndicat Intercommunal  
à Vocation Unique

07

Immeuble Surcouf  
41/43 rue de Sébastopol  
98800 Nouméa  
Tél. (687) 26 37 75  
Fax (687) 24 78 97

Courriel [secretariat@grandnoumea.nc](mailto:secretariat@grandnoumea.nc)